L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 4 JANVIER 1842.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12
Id. id. de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Pour les abonnements à cheval, ou autres, Aucune souscription ne sera reçue autrement, sous les auspices de quelque agent responsable, ou sans être accompagnée du montant de l'année d'avance. Les abonnements ne cessent que lorsque l'ordre en est donné, que l'argent en est payé, ou que la publication du journal est suspendue par le public.

ANNONCES. Une insertion par carré de chaque espace, ordinairement occupé par une annonce, $1 00
Chaque insertion subséquente, 75
Les annonces pour un temps limité, ou pour plusieurs insertions consécutives, doivent être payées d'avance. Tout changement considérable dans une annonce régulière, devra être payé comme une nouvelle annonce. Les carrés de dix lignes ou moins.

AVIS NEUFS pour l'année ou autrement. Les articles nouveaux ou récemment importés, tels que les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions semblables, les Actionnaires, Intendants et Intéressés, ayant, ou se mêlant du commerce, faisant la communion, le [illegible] ou autre avis, sont priés de le payer d'avance.

Le privilège de la correspondance aux avis est strictement à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles qui ne se rapportent pas aux affaires, et les communications particulières, les articles signés par des personnes connues, ou de bienfaiteurs, &c. &c. doivent être payés au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, doivent être payées pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne spécifieront pas la durée de leur insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence. Les annonces [illegible]

AUCUNE ANNONCE, ne sera donnée au public, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un arrangement fait.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, [illegible] pendant la saison des plaisirs paieront $1 50.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & Co.

Paquebots de la Nouvelle-Orléans toutes les 4 jours.

Louisiane,	capitaine Rogers.
Texas,	Freeman.
Westchester,	Wilson.
Banque Bashaw,	Howes
Sultan,	Burwell
Natchez,	Lindley.
[illegible]	Hewlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et de toute confiance, construits exprès pour le commerce de cette place, et dont le service d'embarquement pour passagers leur promettra un accueil distingué. Les capitaines de ces navires ont la connaissance de toutes les affaires qui pourront leur être confiées, et leur [illegible] de la remorque.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage public.

Pour fret ou passage s'adresser à

HARROD & DARLING,
17 nov rue de la Commune.

☞ AGENT POUR LES PASSAGERS qui désirent faire la traversée régulières sont à cet [illegible] à bon [illegible] pour tous les ports de la Grande Bretagne, de l'Irlande, de la France, et les Etats Unis et le Texas. Le soussigné a aussi pris des arrangements avec MM. de Sherlock & Co. de Liverpool, [illegible] pour passagers pour la Nouvelle Orléans, et ceux-ci [illegible] pour quiconque leur fournit tous les renseignements nécessaires, et pourvoit aux besoins [illegible] pour passagers qui [illegible] pour [illegible] Nord ou du Texas sur des navires [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible]